

Christine BUSSON
Commissaire aux Comptes

14 allée de la Chocolaterie – 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. : 01 41 78 50 00

SIRET : 511 952 483 00010

E-mail : c.busson2311@gmail.com

KHEPRI INVEST

En cours de constitution

188, grande rue Charles de Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver-ci-joint, les termes et conditions de ma mission de Commissaire aux apports pour laquelle j'ai été nommée.

1. Opération envisagée

Cette mission concerne l'apport :

- par Madame Evelyne REVELLAT de l'intégralité des titres qu'elle détient de la société SOPHROKHEPRI au profit de la société KHEPRI INVEST en cours de constitution. Ce qui correspond à 100% des titres et droits de vote de la société SOPHROKHEPRI.
- par Monsieur Philippe REVELLAT de l'intégralité des titres qu'il détient de la société VISIAPY au profit de la société KHEPRI INVEST en cours de constitution. Ce qui correspond à 75% des titres et droits de vote de la société VISIAPY.
- par Monsieur Flavien REVELLAT de l'intégralité des titres qu'il détient de la société VISIAPY au profit de la société KHEPRI INVEST en cours de constitution. Ce qui correspond à 25% des titres et droits de vote de la société VISIAPY.

2. Nature et objectifs de la mission

Ma mission consiste, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, en la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à vérifier que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à l'augmentation de capital envisagée augmentée de la prime d'apport.

Pour répondre à cet objectif, je mettrai en œuvre les diligences que j'estimerai nécessaires en vue de me permettre :

- de contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété,
- d'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports.

3. Limites de la mission

Ma mission, prévue par la loi, ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité. Elle n'a donc pour objectif, ni de me permettre de formuler une opinion sur les comptes, ni de procéder à des opérations spécifiques concernant le respect du droit des sociétés.

Cette mission est ponctuelle et prend fin avec le dépôt de mon rapport. Il ne m'appartient donc pas d'assurer un suivi des événements survenus éventuellement entre la date de mon rapport et la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur l'opération.

4. Etablissement des rapports

Préalablement à l'émission de mon rapport, je vous demanderai de me délivrer une lettre d'affirmation confirmant notamment l'absence de survenance, jusqu'à la date de notre rapport, de faits ou d'événements susceptibles d'affecter, de manière significative, la valeur des apports.

Conformément au calendrier de l'opération qui m'a été communiqué, sous réserve que j'obtienne l'intégralité des documents nécessaires à ma mission, la remise de mon rapport interviendra au plus tard le 31 octobre 2019.

5. Honoraires

Mes honoraires seront facturés selon le principe du temps passé et sont fonction de taux de vacation variant selon le niveau d'expérience des différents intervenants. Ils devraient s'établir au total à 3.500€ hors taxes et frais.

Ce budget d'honoraires suppose la collaboration active des différents intervenants internes et externes dans la préparation et la remise des pièces demandées, dans les délais souhaités.

Au cas où ma mission serait interrompue, les honoraires seront facturés sur la base du temps passé à la date où ma mission prendrait fin.

En cas de survenance d'événements non connus à ce jour, venant modifier sensiblement les temps prévisionnels mentionnés, je me rapprocherai de vous pour vous en informer et obtenir votre accord sur les conséquences financières qui en résulteraient.

6. Calendrier/Intervenants/Liste de documents souhaités

Mes interventions se dérouleront à compter de la date de signature de la lettre de mission.

Cette mission est placée sous la responsabilité du signataire.

Par ailleurs, je pourrai être amenée à faire appel à des experts. Si tel était le cas, je vous en informerais et verrai avec vous les modalités de leurs interventions.

La liste des documents dont je souhaite pouvoir disposer a été transmise à votre expert-comptable et votre avocat.

7. Responsabilité

Au regard de cette mission, vous vous engagez à indemniser tous les préjudices (y compris condamnations et transactions), débours et temps passés, que moi-même, mon cabinet et mes collaborateurs ou experts pourrions subir dans l'hypothèse où ma responsabilité serait mise en cause en raison d'une faute que j'aurai commise dans l'exercice de ma mission, si cette faute procède d'informations incomplètes, inexactes ou inappropriées qui m'auraient été transmises par vous-même, vos services ou vos préposés.

La responsabilité civile professionnelle au titre de la présente lettre de mission, qui vaut contrat, est limitée contractuellement au montant des honoraires et le délai de prescription au titre de la présente lettre de mission est fixé contractuellement à un an.

8. Acceptation de la mission

Je vous remercie, pour la bonne forme, de **bien vouloir me retourner une copie de ce courrier revêtu de votre accord**, si les termes de ce courrier vous agréent.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 22 juillet 2019

Le Commissaire aux apports



Christine BUSSON

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de la mission décrite ci-dessus et les approuvons

Date : 23/07/2019

Nom et qualité : PDG . REVELLAT Evelyne

Signature :



SophroKhepri SAS
188 G^{de} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
R.C.S. 811 445 410 Créteil